

PREMIER MINISTRE



PRÉSENTATION DU RAPPORT \

Questions sociale

Remise à

Dominique Bertinotti,

Ministre déléguée à la Famille du rapport

Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

Par
Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Lundi 3 septembre 2012



sur www.strategie.gouv.fr

■ Contact Presse:

Jean-Michel Roullé, Responsable de la Communication jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tél.: +33 (0) 1 42 75 61 37 - Port.: 06 46 55 38 38



Aider les parents à être parents Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

Les services à destination des parents poursuivent trois objectifs à la fois distincts et concomitants : promouvoir le bien-être des enfants, celui des parents et la relation parents/enfant. Peu coordonnés et souvent inexploités, les services de soutien à la parentalité correspondent pourtant à une vraie demande de la part des parents.

La double approche, historique et internationale du rapport "aider les parents à être parents", permet à la fois d'éclairer la réflexion française et de mettre en valeur plus de 50 expériences et pratiques prometteuses.

De l'étude de ces actions de soutien, le Centre d'analyse stratégique dégage six grandes catégories de "bonnes pratiques".

La capacité à répondre concrètement aux besoins des parents dépend autant de la nature que de l'accessibilité des programmes de soutien. Ces deux approches sont abondamment étudiées dans ce rapport.*

- Pour répondre par exemple aux besoins de parents qui peuvent avoir besoin d'aide pour mieux accompagner la scolarité de leurs enfants, l'exemple des Parent Academy Programs aux États-Unis, où des cours de mise à niveau dans diverses matières et des enseignements sur le fonctionnement du système scolaire sont proposés aux parents dans l'école fréquentée par leurs enfants nous semble particulièrement porteur.
- ▶ En Israël, également pour aider les parents à mieux soutenir leurs enfants dans leur scolarité, des parents-formateurs viennent par ailleurs aux domiciles des parents pour leur donner des conseils, proposer des exercices pratiques d'apprentissage à réaliser avec leurs enfants etc. dans le cadre du programme HIPPY. L'avantage de ces parents-formateurs est aussi de mettre en confiance les parents, de les mettre plus à l'aise.
- Proposer des activités ludiques en marge de la scolarité qui permettent aux parents et à leurs enfants de développer leurs liens, tout en étant l'occasion de conseils et d'échanges entre parents, est un autre exemple de soutien à la parentalité pertinent. Ainsi, au Québec, des écoles organisent des "Soirées de gars" où seuls les pères accompagnés de leurs fils sont invités à se retrouver autours d'activités de lecture.
- Pour faciliter l'accès aux initiatives de soutien, des écoles américaines mettent en place dans leurs locaux des Family Resource Centers (bureaux des parents) où les parents peuvent demander conseils et être orientés vers des services plus spécialisés. Également pour faciliter l'accès, et également aux États-Unis, des entreprises proposent à leurs employés des programmes de soutien à la parentalité lors de leur pause-déjeuner (Talking Parents, Healthy Teens).

PRÉSENTATION 🗸

▶ Des pays comme le Danemark ont plutôt choisi de former les personnels des services de santé et d'éducation pour que ceux-ci puissent répondre aux questions des parents en matière de parentalité. D'autres initiatives, comme celle de la Ville de Toronto (Toronto First Duty), au Canada, ou comme le Harlem Children's Zone aux États-Unis, regroupent dans des centres, de façon très intégrées, plusieurs services destinés aux familles comme les services de garde, d'éducation, de soutien à la parentalité, de santé etc.

Avec ce travail, le Centre d'analyse stratégique montre l'intérêt pour les pouvoirs publics de créer des services à destination de tous les parents (quelle que soit la configuration familiale) et à toutes les étapes du développement de l'enfant. Dans cette perspective, l'attention portée aux conditions facilitant l'accès à ces services se révèle déterminante.

Rapport et note d'analyse disponibles sur

www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Aider les parents à être parents Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

Diversifier les objectifs, les services et les modalités d'intervention pour répondre à l'hétérogénéité des besoins et des attentes des parents.

Les interventions peuvent se faire dans un cadre collectif ou individuel, dans des lieux dédiés ou au domicile des parents (*Parent Under Pressure* – Australie), dans la durée ou de façon ponctuelle. Les actions de formation et de soutien peuvent prendre la forme de cours plus ou moins magistraux ou bien s'appuyer sur des activités de loisirs (*My Time* – Australie). Elles peuvent utiliser des supports électroniques comme des sites Internet (Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants – Canada) ou des vidéos (*Video-feedback to Promote Positive Parenting* – Pays-Bas), etc.

■ Articuler une offre généraliste avec une autre destinée à répondre aux besoins spécifiques de certains publics, de façon à couvrir toute la population.

Par exemple, des programmes pour les parents d'adolescents (*Surviving Teenagers* – États-Unis), pour les pères (*Centre for Fathering* – Singapour, Soirées de gars – Canada), pour les parents de différentes origines culturelles (*Helping Youth Succeed in Southeast Asian Families* – États-Unis), pour les parents qui se séparent, pour les familles monoparentales (*Gingerbread* – Royaume-Uni), etc.

- Développer l'évaluation des actions de soutien à la parentalité pour mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.
- Banaliser le recours à ces services et mélanger les publics grâce à une politique de communication ambitieuse et coordonnée.

Aller au-devant des parents pour mieux les informer sur les services de soutien disponibles : systématiser l'envoi d'informations à certains moments clés de la vie ; développer les guichets uniques, qu'il s'agisse de sites Internet ou de centres d'information (*Teen Parents Support Programme* – Irlande) ; proposer des informations détaillées sur le contenu des programmes, la méthode, les outils, le déroulement des séances, etc.

- Développer les programmes animés par les parents pour les parents, à l'aide d'une formation et d'un accompagnent spécifiques (Home Instruction for Parent of Preschool Youngsters Israël).
- Faciliter l'accès aux services de soutien en les développant dans les lieux déjà fréquentés par les parents (services d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires, services de santé, voire lieu de travail).

Par exemple, proposer des programmes sur le lieu de travail (*Talking Parents, Healthy Teen* – États-Unis), ou accessibles à partir des écoles (*Adolescent Transitions Program* – États-Unis, *Parent Academy Programs* – États-Unis), et regroupant en un même lieu plusieurs services comme des services de garde et de soutien à la parentalité (*Toronto First Duty* – Canada, *Children's Centres* – Royaume-Uni).



Vincent Chriqui Directeur général du Centre d'analyse stratégique

L'ensemble des pays développés fait preuve aujourd'hui d'un appétit croissant pour les services de soutien à la parentalité, dans un contexte de transformation des structures familiales et d'intérêt porté à la logique de "l'investissement social". Dans cette perspective, ce rapport du Centre d'analyse stratégique se fixe une triple ambition.

La première est d'éclairer les débats français sur cette question par une approche résolument internationale. En fonction des contextes nationaux, les réponses apportées divergent : des pays ont tendance à cibler certains publics, d'autres développent des politiques généralistes destinées à l'ensemble des parents. En partenariat avec des experts français et étrangers, nous avons souhaité relever les tendances communes aussi bien que les singularités nationales.

Notre deuxième ambition est de nourrir la réflexion par des exemples concrets. Une cinquantaine de pratiques sont ainsi clairement décrites dans ce rapport et répertoriées en annexe. Il s'agit de mettre en évidence les dispositifs les plus prometteurs mais également ceux qui ont le plus suscité notre curiosité. Ce projet a donc en partie été conçu comme une "boîte à outils et idées" pour les acteurs de ces politiques publiques.

Notre troisième ambition est de porter un message : les pouvoirs publics ont intérêt à développer les services de soutien à la parentalité en complément des services visant à concilier vie personnelle et vie professionnelle, et en complément des prestations monétaires familiales. Il s'agit non seulement de répondre à une demande mais également de promouvoir le bien-être des parents et le "bien-devenir" des enfants. Pour ce faire, il convient de banaliser le recours à ce type de services en évitant tout risque de stigmatisation ou de prescription, et en répondant de manière concrète aux nouveaux besoins exprimés ou ressentis par les parents.

Aider les parents à être parents Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

1 ■ Une politique publique au périmètre élastique

Les contours des politiques de soutien à la parentalité ne sont pas toujours clairement définis et peuvent varier selon les pays. Néanmoins, les politiques et programmes analysés dans ce rapport obéissent à **trois principes communs**, qui permettent d'en identifier la spécificité par rapport à l'ensemble des programmes de soutien aux parents.

Premier principe, les programmes doivent s'adresser avant tout aux parents. Des interventions dirigées vers les enfants, même si elles peuvent chercher à favoriser un bon développement, n'entrent donc pas dans ce cadre. On pense aux programmes de soutien scolaire, aux aides pour surmonter des addictions ou des troubles du comportement chez les adolescents, à l'aide psychologique, etc. Par exemple, un programme de soutien scolaire n'est pas considéré ici comme du soutien à la parentalité, alors qu'un programme conseillant les parents dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants entre dans ce champ.

Deuxième principe, les actions de soutien à la parentalité visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant ou des parents. De nombreux services peuvent avoir une influence positive sur l'enfant sans relever nécessairement du soutien à la parentalité. À titre d'exemple, si le conseil conjugal est généralement exclu du champ du soutien à la parentalité car il est centré avant toute chose sur le couple, la médiation familiale entre dans le champ de l'étude, puisqu'il s'agit d'aider les couples à résoudre leurs conflits pour favoriser le bien-être de l'enfant et garantir la meilleure "coparentalité" possible lorsque le couple se sépare.

Dernier principe, les programmes de soutien identifiés cherchent à agir sur les compétences parentales. Si la mise en place de crèches, le développement de politiques de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, la création de congés parentaux ou de prestations familiales offrent un soutien évident aux parents, ils n'entrent pas directement dans le cadre des actions de soutien à la parentalité au sens du présent rapport⁽¹⁾, puisque l'objectif recherché n'est pas de promouvoir les compétences parentales ou la relation parent-enfant. On peut en ce sens distinguer le soutien à la parentalité de l'ensemble des services de soutien aux parents.

[1] L'ensemble de ces sujets fait par ailleurs l'objet de travaux du Centre d'analyse stratégique. Voir par exemple, parmi les publications récentes : "Quel avenir pour l'accueil des jeunes enfants ?", La Note d'analyse, n° 257, janvier 2012 ; "Quelles politiques d'accompagnement des parents pour le bien-être des enfants ? Une perspectives internationale", La Note de veille n° 85, décembre 2007

2 ■ Une préoccupation croissante dans l'ensemble des pays de l'OCDE

2.1. Un développement de services au carrefour des transformations familiales et des évolutions contemporaines des modèles sociaux

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, on assiste au développement de services de soutien à la parentalité. Ces derniers se situent au point de rencontre entre une **demande accrue des familles** et un **volontarisme des pouvoirs publics**.

D'une part, les parents ressentent et expriment un besoin de soutien concernant l'éducation de leurs enfants. Cela tient d'abord à l'évolution des structures familiales : nombreuses sont les séparations, les familles recomposées et les familles monoparentales. Cela tient ensuite à l'évolution du statut de l'enfant dans les sociétés contemporaines qui questionne les pratiques de tous les parents. Pour schématiser, les parents qui élevaient leurs enfants selon un modèle familial préétabli ont laissé place à des parents soucieux d'assurer l'épanouissement d'enfants qu'il s'agit d'aider à trouver leur voie. Dans les familles, l'autorité se teinte de négociation et les certitudes laissent place aux questions.

D'autre part, les pouvoirs publics s'emparent de la question avec un fort volontarisme depuis une vingtaine d'années. Il existe plusieurs raisons à cela. Une première est de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté, tant il apparaît que les carences éducatives sont déterminantes dans les trajectoires des futurs adultes.

Une deuxième explication réside dans l'émergence, principalement dans les pays anglo-saxons, de la notion de responsabilisation des parents. Selon cette dernière, les carences éducatives des parents constituent une explication déterminante des incivilités des mineurs. Il s'agit donc d'inciter, voire de contraindre, les parents à entrer dans des programmes de soutien, non sans controverse.

Une troisième raison de l'intérêt des pouvoirs publics se trouve l'attention croissante qu'ils portent à la **logique d'investissement social**. Cette dernière contribue à transformer progressivement les différentes initiatives de soutien aux parents en véritables politiques publiques. Partageant le constat selon lequel les modèles sociaux se préoccupent davantage de réparer les conséquences des risques sociaux plutôt que de les prévenir, plusieurs acteurs ont sensibilisé les décideurs publics à investir dans l'enfance et la jeunesse.

Le soutien à la parentalité fait l'objet d'une attention croissante des pouvoirs publics, en complément des politiques de soutien financier aux familles, des politiques éducatives ou d'accueil des jeunes enfants. À partir des familles vulnérables ou considérées comme "à problèmes", on assiste à un élargissement du public concerné. C'est précisément cette évolution qui permet d'estomper ou de dépasser les critiques d'ordre éthique qui ont pu être formulées à l'encontre d'un interventionnisme public dans la sphère familiale, accusé de prescrire plus que de soutenir.

S'il est par nature difficile d'isoler l'impact des programmes de soutien à la parentalité de l'ensemble des dispositifs de soutien aux parents, un certain nombre de recherches mettent en évidence leurs effets positifs, ce qui fournit vraisemblablement une quatrième raison de leur popularité croissante. Ces travaux mesurent l'impact de dispositifs de soutien sur le bien-être des parents, la relation parents-enfants et les enfants ainsi que sur leur acquisition de compétences. Les prestations monétaires apportent indéniablement un soutien aux familles. Mais elles ne constituent qu'une partie de la réponse⁽²⁾ aux besoins des parents pour favoriser le développement de leur enfant, en complément des services éducatifs.

La question se pose donc de savoir dans quelle mesure ces évolutions structurent les transformations en cours des politiques sociales et familiales. Certains identifient un changement structurel, alors que d'autres observent simplement un ajustement des politiques publiques aux nouveaux besoins sociaux.

2.2. Éclairage sur le cas français

La France n'échappe pas à cette attention croissante accordée au soutien à la parentalité. Il existe de nombreuses initiatives portées par le secteur associatif, les collectivités locales ou la branche famille de la sécurité sociale. Les dispositifs qui entrent réglementairement dans ce champ visent à :

- accroître la confiance des parents dans leurs compétences parentales, au travers des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP);
- apaiser les conflits intrafamiliaux (médiation familiale et espaces de rencontre) :
- accompagner les enfants et leur famille dans le parcours scolaire (Contrat local d'accompagnement à la scolarité - CLAS);
- informer les parents sur les dispositifs (Points Info Familles PIF);
- informer les couples, notamment autour des questions de sexualité et de vie familiale (conseil conjugal et familial).

Les REAAP ont vocation à cordonner les services qui s'adressent à l'ensemble des parents, sur la base du volontariat. Les parents se rencontrent dans différents lieux (centres sociaux, écoles, crèches, ludothèques, salles municipales, etc.) et autour d'activités (groupes de parole, conférences-débats, activités parents-enfants etc.), avec ou sans l'appui de professionnels du secteur (médiateurs familiaux, travailleurs sociaux). Il s'agit de renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

La Cour des comptes a consacré une partie de son rapport annuel 2009 à l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité⁽³⁾. Les principales critiques qu'elle a formulées portent sur l'empilement de dispositifs dispersés géographiquement et mal articulés entre eux ; sur le défaut de réflexion relatif à l'accès des parents à l'information ; sur le manque d'évaluation des dispositifs ; sur la question du pilotage ; et sur le caractère épars de financements par ailleurs mal connus et souvent incertains.

⁽²⁾ Mayer S. E. (1998), What Money Can't Buy. Family Income and Children's Life Chances, Harvard: Harvard University Press.

⁽³⁾ Cour des Comptes (2009), Rapport public annuel 2009, Paris, La Documentation française.

Ces financements proviennent en effet de sources très diverses qui les rendent difficiles à consolider. En 2010, les actions d'accompagnement à la parentalité comptaient pour environ 120 millions d'euros, dont environ 50 % financés par la CNAF (le reste par l'État et les collectivités territoriales). Ces soutiens sont en majorité offerts gratuitement aux parents.

Les dépenses publiques consacrées aux dispositifs de soutien à la parentalité sont difficilement comparables d'un pays à l'autre, le périmètre de ce champ d'action n'étant pas stabilisé. L'accompagnement scolaire ou la médiation familiale peuvent être inclus ou non dans ce périmètre. Les comparaisons nationales sont d'autant plus imprécises que les financements privés peuvent être importants.

À l'étranger, les fonds publics ne sont en effet pas la seule source de financement de ces dispositifs. Des programmes peuvent être financés par des fonds privés, notamment sous la forme d'initiatives philanthropiques. Aux États-Unis, le programme *Harlem Children's Zone* (voir *infra*) est par exemple financé par une combinaison de fonds publics (14 %) et privés (79 % – entreprises, fondations, particuliers)⁽⁴⁾. D'autres programmes sont entièrement à la charge des parents. Précisons enfin que des programmes standardisés sont souvent vendus à des organisations publiques (écoles, centres de protection de l'enfance, services sociaux, etc.) qui les mettent ensuite en œuvre.

Au-delà de certaines spécificités nationales, tous les pays observés font face à deux questions identiques. La première est d'identifier l'offre de services pouvant le mieux répondre aux besoins de tous les parents. La seconde est de permettre l'accès effectif à ces services.

3 ■ Établir une offre diversifiée garante d'une réponse aux besoins de tous les parents

3.1. Proposer des services aux objectifs et modalités d'intervention variés

Les programmes de soutien à la parentalité poursuivent trois objectifs.

Premier objectif, agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des enfants. Sont ici pris en compte les problèmes comportementaux, les troubles d'addiction ou le renforcement de compétences scolaires. Les services poursuivant cet objectif visent par exemple à soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants, en améliorant leurs connaissances scolaires, en leur donnant des conseils pratiques, en développant les liens entre l'école et les parents ou en les incitant à surveiller l'assiduité en cours de leurs enfants. Aux États-Unis, les Parent Academy Programs visent à ce que les parents jouent un rôle plus actif dans la scolarité de leurs enfants en leur proposant, dans les locaux mêmes de l'école de leurs enfants, des cours sur le fonctionnement du système scolaire, sur la façon d'aider leurs enfants à faire leurs devoirs, etc. Au Canada, un guide intitulé What Parents Can Do to Help their Children Succeed in School a été publié par le Conseil des directeurs d'établissements scolaires de l'Ontario.

Deuxième objectif, agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des parents. Il s'agit de renseigner les parents sur le comportement des enfants, de leur donner des conseils pratiques, de leur permettre d'exprimer les difficultés rencontrées, etc. Le programme australien

[4] Harlem Children's Zone (2011). Helping 11,403 kids - One at a Time, HCZ 2011 Biennial Report. New York: HCZ.

Positive Parenting Program (PPP), adopté dans de nombreux pays, cherche par exemple à améliorer les compétences, les connaissances et la confiance des parents en leurs capacités afin de favoriser le bon développement des enfants. Autre exemple, des Canadiens ont créé une Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants disponible en ligne.

Troisième objectif, améliorer la communication et les interactions positives entre les parents et les enfants. En Finlande, le gouvernement a par exemple lancé un plan national en 16 propositions d'actions pour réduire l'utilisation de châtiments corporels (*Don't Hit the Children*). Au Québec, des Soirées de gars, où les pères et leurs fils sont invités à des soirées lecture conçues pour eux, sont organisées dans une école afin de renforcer leurs liens.

En fonction de l'objectif poursuivi, la forme prise par ces actions est très variable :

- informations: par Internet, par téléphone, émissions de radio, de télévision, appli¬cations pour téléphone portable, vidéos, CD-Rom, manuels, cahiers d'exercices, etc.;
- soutien en groupe / rencontres individuelles ;
- interventions ponctuelles / interventions planifiées dans la durée ;
- soutien offert à domicile / soutien offert dans un lieu "public" ;
- programmes assurés par des professionnels / par des parents-formateurs ;
- programmes "standardisés" / programmes locaux / activités de loisirs parents-enfants axées sur le soutien.

Certains services proposés aux parents peuvent aussi prendre la forme d'activités de loisirs comme des cours de théâtre, de cuisine, des séjours de vacances, etc. Ces activités, plus ludiques et parfois moins intimidantes que des programmes de soutien "formels", peuvent fournir l'occasion, par la présence de professionnels, de dispenser des conseils aux parents. Elles peuvent également servir à orienter des parents vers des services de soutien à la parentalité plus spécifiques.

Cette diversité des services et modalités d'intervention est déterminante, puisque les besoins, les préférences et les attentes des parents varient.

▶ BONNE PRATIQUE 1

Diversifier les services et les modalités d'intervention pour répondre à l'hétérogénéité des besoins et des attentes des parents.

On constate enfin une forte hétérogénéité dans le **profil et le niveau de qualification des professionnels**. Au Royaume-Uni, le travail avec les enfants et les familles est souvent délégué à des personnes qui ont peu de qualifications. Ailleurs en Europe, les professionnels en charge sont majoritairement titulaires de diplômes de niveau bac ou ont suivi une formation professionnalisante de trois années en pédagogie ou dans des disciplines similaires.

Première tendance : une variété de professionnels travaillent souvent ensemble, soit dans le cadre de missions interinstitutionnelles, soit au sein d'équipes pluri-disciplinaires (psychologues, travailleurs sociaux, avocats, médiateurs, personnel médical, etc.).

Une seconde tendance, observée notamment en France et en Israël, est de proposer un soutien par les parents eux-mêmes. Ces derniers peuvent partager leurs expériences, ou être plus spécifiquement formés pour mettre en œuvre certains programmes standardisés. Aux États-Unis, les programmes de *Positive Discipline* qui visent à apprendre aux parents à discipliner leurs enfants avec empathie sont par exemple mis en œuvre par des parents-formateurs.

3.2. Proposer des programmes de soutien adaptés à tous les parents

Pour couvrir toute la population, des services généralistes ou universels ayant vocation à bénéficier à tous les parents peuvent être associés à des services s'adressant à des catégories particulières de parents, confrontés ou non à difficultés importantes, ce qui pose la question de la cohérence d'ensemble de ces dispositifs.

Les critères utilisés pour cibler les publics sont principalement de trois ordres. Premièrement, des critères socioéconomiques permettent d'identifier les familles les plus vulnérables économiquement, ce qui ne signifie pas que tous ces parents rencontrent des difficultés à assumer leur fonction parentale. Précisons que des initiatives peuvent être ouvertes à tous, mais qu'elles peuvent cibler des lieux lorsqu'elles sont mises en œuvre dans des quartiers prioritaires. Les programmes américains *Head Start* et le *HighScope Perry Preschool Curriculum* comptent parmi les initiatives les plus célèbres conçues pour favoriser la réussite d'enfants issus de milieux défavorisés.

Deuxièmement, sont mobilisés des critères liés au comportement des enfants (absentéisme, incivilités). Les parents font l'objet de dispositifs d'accompagnement et de suivi particulièrement soutenus qui peuvent, dans leur acception la plus extrême, devenir obligatoires ou prendre la forme de sanctions financières ou judiciaires. Il ressort des évaluations que les effets de ces dispositifs ne tiennent pas tant aux incitations ou aux sanctions qu'à la qualité de l'accompagnement mis en œuvre.

Troisièmement, des critères permettent d'identifier des familles en fonction des configurations familiales ou culturelles, de caractéristiques des parents ou des enfants. On peut citer à titre d'exemples :

- a) La prise en compte de la culture d'origine des parents. Il s'agit d'offrir un soutien en plusieurs langues, mais aussi de véritablement adapter les programmes à la culture de certaines populations. Aux États-Unis, le programme *Helping Youth Succeed in Southeast Asian Families* cherche à prévenir les conflits entre les parents et les adolescents originaires de ces pays en tenant compte des traditions éducatives de ces populations. En Suède, le *Solstralen Family Center* propose aux parents d'origine étrangère divers services dont des conseils pour développer l'attachement parents-enfants, de façon à faciliter leur intégration dans la société. D'autres initiatives, comme le programme américain *Positive Parenting Through Divorce* cherchent à aider les parents qui divorcent à faire les meilleurs choix pour leurs enfants.
- b) Le soutien aux parents d'adolescents. Alors que le soutien à la parentalité est le plus souvent associé à des initiatives pour la petite enfance, il ne faut pas oublier que l'adolescence est une période qui fait naître de nombreuses questions chez les parents. Sans attendre l'apparition de

conflits importants ou de troubles graves du comportement, et dans une visée préventive, des parents peuvent être à la recherche de conseils sur la meilleure façon d'interagir avec les enfants, d'informations sur cette période, etc. Il est alors important d'offrir des services de soutien cohérents à destination des parents d'adolescents. Le programme *Parenting Wisely (American Teen)*, par exemple, propose un CD-Rom ou un cours en ligne pour aider les parents à réduire les problèmes comportementaux de leurs adolescents.

- c) Le soutien aux pères. Les pères veulent dorénavant assumer davantage leur fonction parentale. Ils cherchent à s'investir et à vivre pleinement leur paternité. L'augmentation des séparations et des divorces accroît également leur demande de conseils. À Singapour, le *Centre for Fathering* propose par exemple des ateliers de formations de une à deux heures sur le développement et l'éducation des enfants. Au Québec, il existe dans la région de Lanaudière un *Comité régional pour la promotion de la paternité* qui organise entre autres des activités pour renforcer les liens entre les pères et leurs enfants.
- d) Le soutien aux familles monoparentales. Il s'agit non seulement d'aider les parents seuls à faire face aux éventuelles difficultés financières et organisationnelles, mais aussi de répondre à leurs questionnements relatifs à l'éducation des enfants. Au Royaume-Uni, l'association *Gingerbread* fournit par exemple un soutien et des conseils aux familles monoparentales.

▶ BONNE PRATIQUE 2

Articuler une offre généraliste avec une autre destinée à répondre aux besoins spécifiques de certains publics de façon à couvrir toute la population (parents d'adolescents, pères, parents de différentes origines culturelles, parents qui se séparent, familles monoparentales, etc.).

3.3. Proposer des services dont l'efficacité est évaluée

Il est par nature difficile d'isoler la plus-value d'un programme de soutien à la parentalité, les familles étant destinataires de multiples services qui interagissent. Pour autant, de nombreux experts tentent d'en évaluer les effets.

Une première catégorie d'études pointe tout d'abord les insuffisances des prestations monétaires visant à assurer un meilleur avenir aux enfants des familles en difficulté. Le soutien à la parentalité, au même titre que les services de soutien aux parents tels les services de garde et d'éducation de qualité, est alors perçu comme un complément essentiel aux prestations monétaires⁽⁵⁾. Ces résultats plaident de manière plus globale pour un développement de politiques généralistes de soutien à la parentalité, dépassant le cadre originel des publics jugés les plus vulnérables.

Une seconde catégories de travaux, réalisés principalement aux États-Unis et fondés sur des évaluations expérimentales longitudinales (evidence-based), a permis d'évaluer l'effet de certains programmes sur les enfants, mais aussi de quantifier les bénéfices en termes de trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles, ainsi que la réduction des coûts sanitaires et

[5] Mayers S. E. (1997), What Money Can't Buy, Family Income and Children Life Chances, Harvard: Harvard University Press.

sociaux qu'ils induisent. L'évaluation du *HighScope Perry Preschool* a par exemple suivi, sur plus de quarante ans, des cohortes d'enfants ayant pris part au programme, en les comparant à des groupes de contrôle⁽⁶⁾.

Une troisième catégorie d'évaluations a plutôt porté sur l'atteinte, souvent à court terme, des objectifs que se fixent les programmes de soutien pour les parents et leurs enfants. Des pays comme les États-Unis, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni ont développé des programmes de soutien à la parentalité qui ont fait l'objet d'évaluations scientifiques concluantes. Le programme néerlandais *Video-feedback to Promote Positive Parenting (VIPP)*, évalué à de nombreuses reprises avec des groupes contrôle, a par exemple pour objectif de donner confiance aux parents dans leur capacité à être de "bons parents". Ceux-ci sont alors amenés à réfléchir à certaines interactions avec leurs enfants — ces interactions ayant été filmées. Autre exemple, le programme d'origine israélienne *Home Instruction for Parents of Preschool Youngsters (HIPPY)* est aussi evidence-based et mis en œuvre dans de nombreux pays. Il vise, à l'aide de fiches d'activités que les parents proposent à leurs enfants et de conseils individualisés, à favoriser la réussite scolaire de ces derniers.

▶ BONNE PRATIQUE 3

Développer l'évaluation des actions de soutien à la parentalité pour mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.

4 ■ Garantir l'accès effectif de tous les parents aux services de soutien

Les pays ayant développé les initiatives les plus prometteuses sont ceux qui ont *accordé une* attention particulière à l'accès effectif des parents à l'offre élaborée. Le manque d'information sur les services, la crainte d'être stigmatisé, le manque de temps ou l'éloignement géographique sont autant de causes de non-recours aux services de soutien.

4.1. Mieux informer sur les services disponibles

Le manque d'information est l'une des premières difficultés pour accéder aux services de soutien. Diverses solutions permettent cependant aux pouvoirs publics de mieux les faire connaître.

La première est d'aller au-devant des parents à certains moments clés de leur vie. Il s'agit de les informer sur les "programmes" à des moments où ils sont susceptibles d'avoir besoin d'un soutien à la parentalité. Cette prise de contact peut se faire lors de la déclaration de grossesse, à l'occasion de la naissance d'un enfant, lorsque les parents déclarent se séparer ou divorcer, à l'occasion d'un déménagement, si un des enfants ou un des parents est malade ou décède, lorsque des parents consultent pour des problèmes d'addiction, lors de l'entrée à la crèche, à la maternelle, à l'école primaire, mais aussi au collège et au lycée.

Une deuxième solution est de regrouper les renseignements disponibles. La création de sites Internet qui répertorient toutes les actions de soutien à la parentalité disponibles sur un territoire est un moyen simple et efficace (pour les parents maniant l'outil informatique). Un *Répertoire des*

[6] McCain N., Mustard J. F. et McCuaig K. (2011), Le point sur la petite enfance 3. Prendre des décisions, agir, Toronto: Margaret & Wallace McCain Family Foundation.

programmes d'éducation parentale disponible en ligne existe par exemple au Canada. La mise en place de guichets uniques d'information constitue aussi une piste. En Irlande, des centres locaux (Teen Parents Support Programme) permettent aux adolescents qui ont ou attendent un enfant de se renseigner sur tous les services de soutien, y compris à la parentalité, dont ils peuvent bénéficier dans leur région. Précisons que le fait de situer ces guichets dans des lieux que les parents sont amenés à fréquenter, comme les écoles ou les services de garde, peut faciliter l'accès à l'information.

Une troisième solution est de bien renseigner les parents sur les objectifs et le contenu des actions. Le fait d'obtenir une information très détaillée sur le contenu des programmes, sur leur déroulement (anonyme ou non, en groupe ou non, avec prise de parole en public ou non, etc.), permet aux parents de choisir l'offre la mieux adaptée.

Bien renseigner les parents sur les objectifs et le contenu des actions proposées doit de plus permettre de lever un autre frein à la participation souvent identifié, celui de la crainte de programmes trop prescriptifs. Des parents peuvent craindre de s'entendre dire "comment faire" alors qu'ils recherchent plutôt une écoute, des discussions entre parents, des informations sur le développement de l'enfant, des conseils pratiques, etc.

▶ BONNE PRATIQUE 4

Banaliser le recours à ces services et mélanger les publics grâce à une politique de communication ambitieuse et coordonnée.

Aller au-devant des parents pour mieux les informer sur les services de soutien disponibles :

- systématiser l'envoi d'informations à certains moments clés de la vie ;
- développer les guichets uniques (sites Internet ou centres d'information) ;
- proposer des informations détaillées sur le contenu des programmes, la méthode, les outils, le déroulement des séances, etc.

4.2. Prendre en compte les contraintes matérielles des parents

Des parents ont par ailleurs des difficultés d'accès en raison de facteurs "matériels" comme le manque de temps ou l'éloignement géographique de l'offre.

Des parents accèdent parfois difficilement aux services proposés en raison de facteurs temporels ou géographiques. Contre cet écueil, une première possibilité est de développer les initiatives de soutien à la parentalité en entreprise. Des programmes disponibles sur les lieux de travail peuvent en effet faciliter l'accès pour des parents aux horaires chargés, etc. L'idée de proposer des actions de soutien à la parentalité sur les lieux de travail pose cependant la question de la confidentialité des services proposés. Des publics peuvent en effet avoir des craintes pour le respect de leur vie privée s'ils sont amenés à parler de leur propre situation en participant à un programme. Si ce programme prend place sur leur lieu de travail ou dans l'école de leur enfant, cette crainte peut être exacerbée. Il s'agit donc de veiller à bien informer les parents sur la confidentialité des échanges. Ces programmes en entreprise présentent un double avantage, puisqu'ils sont matériellement plus faciles d'accès et qu'ils contribuent à banaliser le recours aux services de soutien. Ils peuvent même contribuer à leur donner une image positive. Ils présentent

cependant l'inconvénient de mêler vie privée et vie publique et doivent donc être proposés à un ensemble de salariés suffisamment important pour lever les réticences. Aux États-Unis, le programme *Talking Parent, Healthy Teens* est par exemple destiné aux parents d'adolescents travaillant dans diverses entreprises californiennes. Des interventions ont lieu une fois par semaine, à raison de huit semaines, sur le lieu de travail des parents pour les aider à mieux communiquer avec leurs adolescents.

L'évolution des modes de vie pose la question des horaires pendant lesquels les parents peuvent bénéficier de ces services. Si ces derniers sont offerts pendant les heures de travail, ils ne profitent pas à un large public. En conséquence, selon les publics visés, en plus d'envisager un soutien sur les lieux de travail, une deuxième solution est de veiller à mettre en œuvre des programmes de soutien en soirée ou en fin de semaine.

Une troisième solution pour répondre aux contraintes matérielles, et pour lutter plus précisément contre l'éloignement géographique, est de mettre en œuvre des actions de soutien disponibles en ligne, à la télévision, à la radio, un conseil par téléphone ou encore une aide au domicile des parents. Dans la région de Boston aux États-Unis, le programme télévisé *Parenting in Action*, diffusé alternativement en anglais et en espagnol, offre différents conseils aux parents. Le programme australien *Parents Under Pressure* s'adresse pour sa part aux familles qui rencontrent diverses difficultés qui peuvent influer sur leur rôle de parents. On pense à des parents qui ont des problèmes de dépendance aux drogues, qui ont des troubles mentaux tels que la dépression, ou qui souffrent de difficultés matérielles ou de conflits familiaux. L'objectif est d'aider ces parents à développer des relations positives et stables avec leurs enfants.

Une quatrième solution pour faciliter l'accès en levant certaines contraintes matérielles est de regrouper des services en direction des parents dans un seul lieu ou d'intégrer les programmes de soutien à d'autres services universels (voir *infra*). Un parent peut de cette façon demander des conseils en allant chercher son enfant à la crèche ou à l'école, ce qui a l'avantage de limiter ses déplacements.

4.3. Prévenir les risques de stigmatisation

Le risque de **stigmatisation** a depuis longtemps été identifié pour expliquer le non-recours à ces services. Les parents peuvent ressentir un sentiment de honte à percevoir certaines prestations d'assistance et, inversement, une forme de fierté à ne pas y faire appel. En suivant un programme de soutien à la parentalité, des parents peuvent par exemple craindre d'être considérés comme de "mauvais parents".

Ce risque s'est accru au début des années 2000 avec le développement de programmes de soutien rendus obligatoires dans le cadre de politiques publiques de responsabilisation des parents afin de prévenir les incivilités de certains mineurs.

Pour prévenir ce risque, une **première solution** peut être de proposer une offre délivrée par des **parents-formateurs**. La rencontre avec des parents qui ont vécu les mêmes situations peut limiter le sentiment d'être "différent". Il convient cependant de veiller à la qualité des interventions

proposées en s'assurant que ces parents sont bien formés et qu'ils bénéficient d'une supervision adéquate.

▶ BONNE PRATIQUE 5

Développer les programmes animés par les parents pour les parents, à l'aide d'une formation et d'un accompagnement spécifiques.

Une deuxième manière de lutter contre la stigmatisation est de détailler le contenu des actions de soutien proposées. Donner des informations précises sur les services disponibles est un moyen d'atténuer certaines craintes concernant notamment la prise de parole en public ou le caractère prescriptif du programme. Il apparaît en outre essentiel de formaliser l'anonymat (ou non) et la confidentialité des échanges.

Une troisième solution consiste à proposer des actions de soutien **individualisées**, le cas échéant au **domicile**. En spécifiant que ces actions ne relèvent pas de la protection de l'enfance, on peut faciliter la participation de certains parents qui redoutent le regard des autres.

4.4. Mieux articuler services ciblés et services universels

De façon plus générale, l'accessibilité des programmes est déterminée par la manière dont sont articulés les services à vocation universelle et ceux destinés à prendre en compte les besoins propres à certains publics.

Une première bonne pratique consiste à proposer les offres de soutien à l'intérieur même d'un service déjà existant à vocation universelle. Il peut simplement s'agir d'ouvrir un bureau pour les parents dans des services de garde ou dans des établissements scolaires, de la maternelle au lycée, où les parents peuvent aller se renseigner et demander conseil. Ces bureaux peuvent être gérés par des services extérieurs, ou par des personnels internes spécialement formés à cet effet. Aux États-Unis, l'Adolescent Transitions Program cherche à aider les parents à gérer les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leurs relations avec leurs adolescents. L'accès au soutien se fait à partir de Family Resources Centres accessibles à tous les parents le plus souvent dans les écoles.

De manière plus ambitieuse, des pays comme le Danemark ont entre autres opté pour un soutien généralisé qui est totalement intégré aux services d'éducation, de garde ou de santé. Les parents peuvent alors demander conseil aux personnels mêmes de ces services, ou encore à des personnels qui leur sont étroitement associés.

▶ BONNE PRATIQUE 6

Faciliter l'accès aux services de soutien en les développant dans les lieux déjà fréquentés par les parents (services d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires, services de santé, voire lieu de travail).

Une deuxième bonne pratique consiste à regrouper plusieurs services, offres dans une structure du type "centres de la famille ou de l'enfance", où les parents peuvent avoir accès à des services plus ou moins intégrés comme des services de garde, d'accueil périscolaire, de

santé, de soutien à la parentalité, de loisirs, de soutien scolaire, etc. L'avantage de regrouper des services de soutien avec d'autres services est évidemment de donner au soutien à la parentalité une plus grande visibilité tout en simplifiant la vie des parents. En Finlande, tous les parents ont accès dans leur municipalité à un bureau (les *Child Guidance and Family Counselling Centers*) où des conseillers sont disponibles pour répondre à leurs questions sur l'éducation de leurs enfants, où leurs enfants peuvent aussi être examinés par des psychologues, des médecins, et où des services de médiation familiale sont offerts. En Suède, les *Familjecentraler* sont des centres de la famille implantés dans certaines municipalités. Destinés entre autres à faciliter l'intégration de populations d'origine étrangère, ils combinent différents services tels le conseil aux parents sur l'éducation et le développement des enfants, des services de garde, des activités culturelles, des cours de langue, etc. Aux Pays-Bas, les *Centrum voor Jeugd en Gezin* (Centres de la jeunesse et de la famille) sont plutôt chargés de coordonner des services destinés aux parents, dont les services de soutien à la parentalité. Situés dans des structures existantes comme des centres de soins pour enfants, ils offrent des conseils éducatifs et des informations sur les services, tels que les services de garde, disponibles sur un territoire.

Cette intégration peut être plus ou moins forte. Il peut s'agir simplement de regrouper des services dans un même lieu, ou de fusionner les budgets, la gestion et les personnels. Au Canada, dans la ville de Toronto, les parents ont accès à des centres (Toronto First Duty) où plusieurs services leur sont offerts de façon intégrée (garde, éducation, soutien à la parentalité). Les personnels sont en ce sens regroupés sous une seule description de poste, les budgets de ces services sont communs, tout comme leur gestion, ce qui permet des économies budgétaires pour des services traditionnellement cloisonnés.

Une troisième bonne pratique, qui s'articule généralement avec les deux premières, consiste à adosser les services ciblant certains publics aux services généralistes. Ce type d'accès en cascade est une solution pertinente pour lutter contre la stigmatisation et améliorer la connaissance des services. Les *Children's Centers* au Royaume-Uni offrent par exemple un soutien à tous les parents mais peuvent aussi les orienter vers des services plus spécialisés.

Plusieurs pays développent des services de soutien à la parentalité en complément des prestations monétaires et d'autres types de services de soutien offerts aux familles. Il s'agit de répondre à une demande croissante, mais également de promouvoir le bien-être des parents et le bien-devenir des enfants. Au vu des exemples étrangers, le succès de ces politiques réside dans leur capacité à répondre aux besoins de tous les parents et dans les stratégies mises en œuvre pour favoriser leur accès. L'enjeu est de ne pas donner l'impression de prescrire un soutien à des pères et des mères qui se sentiraient jugés défaillants mais bien de répondre très concrètement aux nouveaux besoins exprimés ou ressentis par les parents.

Aider les parents à être parents Le soutien à la parentalité, une perspective internationale

	Bonnes pratiques	. 7
	Tendances et enseignement	٥.
>	Première partie Les stratégies naionales de soutien à la parentalité	
	Chapitre 1 – Généa et contours d'une politique publique émergente Claude Martin	25
	Chapitre 2 — Tendances et typologies des politiques et services de soutien à la parentalité en Europe Janet Boddy	51
	Chapitre 3 — Le rôle de l'Union européenne Mary Daly	71
	Chapitre 4 — Les programmes d'accompagnement des parents en Angleterre Jane Lewis	77
	Chapitre 5 — Le rôle de l'État en France Florence Lianos (DGCS) avec la collaboration de Véronique Delaunay-Guivarc'h (CNAF)	35
9	Deuxième Partie Objectifs, publics et caractéristiques des programmes de soutien à la parentalité	
	Chapitre 6 — L'évaluation des programmes Marie-Pierre Hamel)1
	Chapitre 7 – Les objectifs des programmes : agir sur le comportement des enfants, des parents et sur la relation enfant-parent	
	Marie-Pierre Hamel11	L1



Chapitre 8 — Des programmes ciblés ou universe Marie-Pierre Hamel	
Chapitre 9 —Le recours à la sanction et à l'incitation financière Sylvain Lemoine	147
Postface Les programmes performants de parentalité Julien Damon	167
Annexe Répertoire des actions de soutien à la parentalit identifiées à l'international	

Rapport coordonné par

Marie-Pierre Hamel et Sylvain Lemoine, Centre d'analyse stratégique

En collaboration avec

Claude Martin, CNRS

"Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale" Rapport et note d'analyse disponibles sur

www.strategie.gouv.fr, rubrique publications



Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

■ National Internet: www.strategie.gouv.fr

■ Facebook : centredanalysestrategique

■ 🕞 Twitter : Strategie Gouv

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Jonathan Lorrillard, chargé de mission
Communication
01 42 75 60 39 / 06 89 86 89 53
jonathan.lorrillard@strategie.gouv.fr



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.